



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Philippe Vuillemin – Pour une musique sans souffrances

Rappel de la simple question

L'Institut de la Santé au Travail (IST) se penche régulièrement sur l'ergonomie du lieu de travail, constatant que si celle-ci est déficiente, on assiste à une augmentation des pathologies de l'appareil musculo-squelettique, et ce plus souvent qu'on ne le croit, dans la troisième décennie.

Dans ce contexte, on reste perplexé des conditions dans lesquelles doivent jouer les orchestres de musique classique, mais aussi de divertissement : chaise de taille et de hauteur inadaptée, placet dépourvu de tout confort, ne soutenant pas le bassin et reportant sur la jonction lombo-sacrée toutes les tensions du moment, etc.

Question : l'IST va-t-il empoigner ce problème pour que, dans les écoles de musique et les lieux de concert, un soin particulier soit apporté à l'ergonomie des sièges de musiciens ?

Réponse du Conseil d'Etat

S'agissant d'une problématique de santé au travail également en lien avec la formation et la culture, nous nous sommes adressés à Unisanté, plus précisément à son Département Santé Travail et Environnement (DSTE), ainsi qu'au Service des affaires culturelles (SERAC) rattaché au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DJFC) afin de pouvoir transmettre la réponse ci-après.

Contexte général

Selon une enquête sur les pratiques culturelles en Suisse, 20% de la population joue de la musique, dont 13% une fois par semaine ou plus (OFS, 2009). Le nombre exact d'étudiants musiciens en classe professionnelle et les musiciens professionnels en Suisse n'est pas connu. L'association suisse des orchestres professionnels compte environ 4'000 musiciens parmi ses membres.

Au cours de leur formation et vie professionnelle, de nombreux musiciens développent des troubles d'origine physique et psychologique, qui sont au moins en partie causés par la pratique d'un instrument ou du chant. Les troubles musculosquelettiques (TMS), les pathologies liées au système auditif et le stress – en particulier le trac – sont en tête de la liste des plaintes.

Les troubles musculosquelettiques (TMS)

Les TMS représentent un des problèmes principaux auxquels les étudiants musiciens en classe professionnelle et les musiciens professionnels sont confrontés dans leur vie. Une étude indique que la prévalence des blessures chez les musiciens au cours de la vie serait de 93%. Le cou et les épaules sont le plus souvent touchés. Une seconde étude démontre que la plupart des musiciens (84%) ont connu une baisse de performance en lien avec des douleurs musculosquelettiques. Par ailleurs, certains musiciens souffrants de TMS doivent cesser de jouer de leur instrument à cause des douleurs. Les étudiants musiciens en classe professionnelle sont également touchés par les TMS, comme le montre une étude menée en Suisse. Les musiciens amateurs peuvent aussi souffrir de TMS mais, par manque d'études scientifiques, il est impossible de quantifier la problématique dans cette population.

La survenue des TMS et des douleurs chez les musiciens est multifactorielle, impliquant les facteurs biomécaniques, psychosociaux, individuels et environnementaux. Par exemple, l'environnement de travail constitue un facteur de risque dans le cas de manque d'espace et/ou des températures extrêmes ; les pratiques délétères et excessives sont des facteurs biomécaniques ; tandis que l'anxiété de performance musicale et la dépression font partie des facteurs psychosociaux. De multiples autres facteurs peuvent influencer le risque d'apparition des TMS, comme la nature de l'instrument, le nombre d'années de pratique, l'apprentissage, les techniques mises en œuvre pour jouer, la morphologie de l'instrument, la position adoptée pour jouer et le matériel d'assise.

La pratique d'un instrument, qu'elle soit professionnelle ou non, est donc confrontée à une multitude de facteurs de risques. Il est nécessaire de les prendre en compte pour mener une démarche de prévention efficace. La simple mise en place de sièges de travail ergonomiques ne répondra que de manière partielle à la problématique de santé rencontrée par les musiciens.

Les activités d'Unisanté en faveur du bien-être et de la santé des musiciens

Les spécialistes du DSTE mènent depuis plusieurs années des projets de recherches d'envergure, financés par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique, sur le bien-être des étudiants de musique en classe professionnelle. Ces travaux ont fait l'objet de plusieurs publications scientifiques.

Les ergonomes du secteur prestations réalisent régulièrement des mandats pour la prévention des TMS. Il s'agit principalement de démarches globales d'accompagnement, d'études de postes de travail et de formation du personnel.

Le Service des affaires culturelles (SERAC) du DFJC contribue, aux côtés des communes vaudoises, au subventionnement des écoles de musique à visée non professionnelle par le biais de la Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM), ainsi qu'au subventionnement de certains orchestres et ensembles musicaux. Ces bénéficiaires sont constitués en fondations ou en associations privées et ne dépendent pas du SERAC. En principe, les écoles de musique et les institutions musicales concernées sont rattachées à des associations faitières, lesquelles ont la charge de sensibiliser les musiciens aux problèmes liés à leur santé et de mettre en place des programmes de prévention. Le SERAC peut veiller à ce que ce type de démarche soit effectif, du moins pour les écoles et orchestres qu'il contribue à financer.

Conclusion

En ce qui concerne les étudiants des écoles de musique, le Département Santé Travail et Environnement d'Unisanté intervient déjà dans les écoles sous forme de projet de recherche.

Quant aux collaborateurs des écoles et les musiciens des orchestres, le SERAC peut veiller à ce qu'ils soient sensibilisés à cette problématique, du moins en ce qui concerne les écoles et orchestres qu'il contribue à financer.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 décembre 2019.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean